

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 24 janvier 2020

L'an deux mille vingt

Et le vingt-quatre janvier à 20 heures 30

Date de la convocation : 17/01/2020

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : Laurent BERNAT, Philippe DOMENGE, Vivien GUIRAUD, Bernard LAFFOND, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Jean-François ROUSSET, Naudy ROUX

Absent(e) s excusé (e)s : Elodie ALINAT, Adeline BOUDOU-THERON, Patrick CADENET, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Sandrine FAVRE

Procuration : Elodie ALINAT à Viviane RAMONDENC

Secrétaire de séance : Viviane RAMONDENC

Objet de la délibération n°03-2020

Personnel : RIFSEEP : Modification des plafonds maximums annuels de l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE) pour les cadres d'emplois : adjoints administratifs territoriaux, adjoints techniques et agents spécialisés territoriaux des écoles maternelles

Vu la délibération du 10 février 2017 instaurant le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour le cadres d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

Vu la délibération du 08 septembre 2017 instaurant le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour le cadres d'emploi des adjoints techniques territoriaux

Vu la délibération du 12 avril 2018 instaurant le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour le cadres d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles territoriaux

Vu les plafonds annuels fixés par le conseil municipal pour chaque cadre d'emplois

Cadres d'emplois	Groupe	Emploi	Montant plafond annuel voté par le conseil municipal
Adjoints administratifs	Groupe 1	Encadrement de proximité, expertise	4 500 €
	Groupe 2	Agent d'exécution	2 500 €

Cadres d'emplois	Groupe	Emploi	Montant plafond annuel voté par le conseil municipal
------------------	--------	--------	--

Adjoints techniques	Groupe 1	Encadrement de proximité, expertise	4 500 €
	Groupe 2	Agent d'exécution	2 500 €

Cadres d'emplois	Groupe	Emploi	Montant plafond annuel voté par le conseil municipal
Agents spécialisés des écoles maternelles territoriaux	Groupe 1	Encadrement de proximité, expertise	4 500 €
	Groupe 2	Agent d'exécution	2 500 €

Vu les Montants de Plafonds réglementaires pour chaque cadre d'emploi précité :
- Groupe 1 : 11340 € -Groupe 2 : 10800 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revaloriser les montants annuels fixés pour chaque cadre d'emplois

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de fixer les montants annuels comme suit :

Cadres d'emplois	Groupe	Emploi	Montant plafond annuel voté par le conseil municipal
<u>Adjoints administratifs</u>	Groupe 1	Encadrement de proximité, expertise	6 000 €
	Groupe 2	Agent d'exécution	4 000 €
Cadres d'emplois	Groupe	Emploi	Montant plafond annuel voté par le conseil municipal
<u>Adjoints techniques</u>	Groupe 1	Encadrement de proximité, expertise	6 000 €
	Groupe 2	Agent d'exécution	4 000 €
Cadre d'emplois	Groupe	Emploi	Montant plafond annuel voté par le conseil municipal
<u>Agents spécialisés des écoles maternelles territoriaux</u>	Groupe 1	Encadrement de proximité, expertise	6 000 €
	Groupe 2	Agent d'exécution	4 000 €

- **DIT** que les autres clauses fixées par les délibérations des 10 février 2017, 08 septembre 2017 et 12 avril 2018 demeurent inchangées
- **PRECISE** que ces modifications sont applicables à partir de la présente décision et **DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour sa mise en œuvre
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget

*Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

*Le Maire,
Patrick RIVEMALE*

